

LOI TRAVAIL XXL STOPPER MACRON !!!

LE GOUVERNEMENT PASSE A L'ATTAQUE.

Créer un droit du travail par entreprise !!

Les **salaires**, les conditions de travail ou les protections en cas de licenciement seront négociés dans l'entreprise et pourront être moins favorables que les accords de branche et que la loi.

Exemple : Les primes en entreprise (ex : 13eme mois, ancienneté) sont garanties par la branche, demain nous pourrions rester en dessous sans contestation possible.

C'est ce que l'on appelle « L'inversion de la hiérarchie des normes »

**NON À LA CASSE
DU CODE
DU TRAVAIL !**

Depuis 30 ans c'est **la même politique**: il faudrait détruire le code du travail et alléger les cotisations des entreprises pour sauvegarder ou créer de l'emploi...

C'est injuste, inefficace, voté au pas de charge pendant l'été de façon totalement antidémocratique !

Un exemple encore, les crédits d'impôts : CICE (crédit d'impôt compétitivité), et crédit Impôt recherche dont a largement bénéficié notre entreprise ont servi à « compenser les dépenses exceptionnelles liées notamment au plan de sauvegarde et de l'emploi de la branche Pharma » [source livret Ruscus distribué en 2017.](#)

En clair ces crédits d'impôts accordés aux entreprises qui devaient, à la base, servir à créer de l'emploi ou à augmenter les salaires ont servi à financer un licenciement de masse !

La CGT revendique l'ouverture de véritables négociations sur la réduction du temps de travail, la sécurité sociale professionnelle, l'augmentation des salaires, des emplois qualifiés et de qualité.



Casser le CDI.

En créant le **CDI** de chantier, l'employeur pourra rompre un contrat à tout moment sans verser d'indemnités.

Les licenciements.

Un plan social entraîne des aides aux salariés

impactés

(reclassement, formation, primes de départ), cette mesure va être modifiée. De plus avec le plafonnement des indemnités prud'homales, licencier devient beaucoup plus facile.

Donner plus de pouvoirs aux

employeurs: en leur permettant de convoquer des référendums d'entreprise pour déroger aux droits.

Désarmer les salariés.

Avec la fusion du comité d'entreprise, du CHSCT et des délégués du personnel en une instance et en diminuant les droits.

CGT Pierre Fabre:

Frédéric FABRE
fredd.fabre@hotmail.fr
Ouissem OUESLATI
ouisseme@me.com

Suivez nous:

cgtpierrefabre.fr

La CGT PIERRE FABRE appelle tous les salariés de l'entreprise à se mobiliser et se mettre en grève le:

MARDI 12 SEPTEMBRE 2017